Vigneux-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Vigneux-sur-Seine

DÉCISION N° 23.114

prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

SPORTS
Affaire suivie par : A. Allouane

Académie des Sports-Hébergement au centre Roland Rigaud (séjour sportif Cassis/Académie des sports) – Signature d'un contrat avec la Ville de Cassis

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté d'offrir aux enfants qui fréquentent les activités proposées par l'Académie des Sports, la possibilité de s'inscrire à un séjour sportif ;

Considérant que la ville de Cassis propose un hébergement adapté au public participant aux activités proposées par l'Académie des Sports dans le cadre du séjour sportif ;

Considérant que la proposition de la ville de Cassis pour l'organisation de l'hébergement au centre Roland Rigaud a été acceptée et qu'il est donc nécessaire de signer le contrat correspondant.

D É C I D E :

- Article 1 : DE SIGNER la proposition de la ville de Cassis, sis Allée Paul Bérard – CASSIS (13260) pour l'organisation d'un hébergement en pension complète au centre Roland Rigaud, dans le cadre d'un séjour sportif proposé aux enfants fréquentant l'Académie des sports.
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 5 835.90 € TTC au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 08/06/2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230608-23-114-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 08/06/2023

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)